

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DESTRUCTION DES ORDURES
MENAGERES**

JLB/MHP

ANTIBES, le mardi 15 septembre 2009

**RAPPORT ANNUEL PARTIEL
TRAITEMENT ET ELIMINATION
DES DECHETS
ANNEE 2003**

*Le Document complet
sera remis en séance*

Etabli en application des articles L.2224-5 et L.5211-93 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret 2000.404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Document comporte 179 feuillets numérotés de 1 à 179

A. INCINERATION

1. GENERALITES

1.1 BILAN

Tonnage des résidus urbains réceptionnés à l'usine de traitement des ordures ménagères, sise au lieudit Font de Cine – ANTIBES (unité sans récupération d'énergie), Propriété du SIDOM

125.423,30 tonnes

Capacité de traitement de l'usine : 138.000 tonnes

1.2 STATISTIQUES SOCIALES

- Effectif 19 Personnes
- intérim 2 Personnes en moyenne
- Accident du Travail : 4 accidents – 124 jours d'interruption (I.T)

1.3 DEPENSES D'EXPLOITATION

Le nouveau contrat d'exploitation est entré en vigueur le 27 Mars 2004

Société titulaire du contrat : TIRU AZUR SA – Usine d'incinération – Route de Grasse – 06600 ANTIBES, suite à l'appel d'offres ouvert en date du 19 Septembre 2002.

Par ailleurs, il est à noter que conformément au cahier des charges, la société titulaire du Contrat d'exploitation assure à ses frais le chargement, transport, valorisation et traitement des REFIOM (à compter du 1^{er} Juillet 2003) et des MIOM (à dater du 3 Janvier 2004) issus de l'exploitation

Le précédent contrat s'est terminé le 26 Mars 2004 selon marché par appel d'offres sur performances en date du 30 octobre 1996.

La société titulaire du contrat était : Constructions Industrielles de la Méditerranée (C.N.I.M.) siège social 35, Rue Bassano – Paris 8^{ème}

Le SIDOM a versé la somme de 3.928.747,67 €H.T. pour l'exploitation de l'usine.

Ce montant se décompose comme suit :

EXPLOITATION DE L'USINE C.N.I.M.	
PARTIE FIXE	PARTIE PROPORTIONNELLE
603.106,40 €H.T.	266.902,19.€ H.T.
870.008,59.€ H.T	942.841,19 .€ T.T.C
pour un tonnage traite de 27.773,38 Tonnes	

EXPLOITATION DE L'USINE TIRU AZUR SA.	
PARTIE FIXE	PARTIE PROPORTIONNELLE
1.562.934,45 H.T.	1.495.804,63.€ H.T.
3.058.739,08 €H.T	
3.286.893,37 €T.T.C	
pour un tonnage traite de 97.649,90 Tonnes	

1.4 COUT DE TRAITEMENT MACHEFERS ISSUS DE L'INCINERATION DES DECHETS MENAGERS ET DES REFIOM

Ces prestations sont à la charge du SIDOM depuis le 27 mars 1998. Mais comme il a été précisé dans le nouveau cahier des charges du contrat d'exploitation Chapitre 1-3, l'exploitant a à sa charge l'évacuation et l'enfouissement des REFIOM à partir du 1er Juillet 2003 et prendra l'évacuation le traitement et la valorisation des mâchefers à compter du 3 Janvier 2004

EVACUATION ET ENFOUISSEMENT REFIOM		EVACUATION MACHEFERS	
Du 1 ^{er} Janvier au 31 Juin 2003		Y COMPRIS PLATEFORME	
480.182,47 €H.T.	520.132,72 €T.T.C.	826.388,82 .€ H.T.	988.384,98.€ T.T.C.
Quantité REFIOM : 2.020,46 Tonnes /an		Quantité mâchefers : 33.056,35Tonnes / an Plate-forme (3.368,17)T	
<u>Période du 1.1.2003 au 31.06.2003</u> Titulaire du marché en date du 29 juin 2001 : SECHE ECO INDUSTRIES Mézerolles 53810 – CHANGE Capacité Centre de stockage de l'unité : 150.000 tonnes/an		<u>Période du 1.1.2003 au 31.12.2003</u> 29.688,18 Tonnes de mâchefers ont été évacués sur le flux tendu de l'UIOM. Titulaire du marché en date du 5 janvier 2002 SOCIETE D'EXPLOITATION DE CARRIERES Route de Gourdon 06620 – LE BAR SUR LOUP Capacité du centre d'enfouissement : 2.000.000 m ³	

2. FONCTIONNEMENT

2.1 TONNAGE RECEPTIONNE

Au total 125.423.,30 Tonnes d'ordures ménagères ont été réceptionnées, elles se répartissent de la manière suivante :

- 41.405,62 tonnes provenant des quatre communes adhérentes au SIDOM
- 81.769,38 tonnes provenant des communes membres ayant intégrées une C.A. et pour lesquelles le SIDOM a un mandat de gestion
- 2.237,90 tonnes provenant des collectivités non adhérentes au SIDOM
- 10,40 tonnes de D.I.B.

2.2 HEURES DE FONCTIONNEMENT

2.2.1 INCINERATION

	Temps de fonctionnement de l'incinération (h)
Ligne 1	8.113
Ligne 2	7.527*

*2 arrêts techniques du four 2 durant l'année 2003

2.2.2 VALORISATION ENERGETIQUE

Chaque four d'incinération est équipé d'une installation de récupération d'énergie pour alimenter un circuit d'eau chaude sous pression (15 °C, 13 Bars). Ce circuit sert au préchauffage et au maintien en température des équipement du traitement des fumées et de transport des REFIOM.

La récupération d'énergie représente 2 % de l'énergie totale produite par la combustion des déchets.

2.3 DECHETS

La totalité des déchets réceptionnés n'a pu être incinérée.

- ◇ Janvier à Mars 2003, 7.498 tonnes ont été détournées et traitées en C.E.T. de classe 2
Pour mémoire,
 - arrêt de la ligne 2 jusqu'au 21/01/2003, suite à l'effondrement du silo en date du 20 Novembre 2002
 - arrêt technique de la ligne 1, reporté du 22/01/2003 au 12/02/2003, suite à l'incident mentionné ci-dessus

- ◇ Août 2003, 1.111 tonnes ont été détournées et traitées en CET de classe 2 suivant le détail suivant :
 - 848 tonnes évacués vers le site de la Glacière, Département 06
 - 263 Tonnes évacués vers le site du « Jas de Rhodes, Département 13

2.4 TONNAGE INCINERE

BILAN 2003

Tonnage réceptionné	125.423 T
Tonnage incinéré	116.814 T
Temps de fonctionnement cumulé pour les deux lignes	15.640 H
Moyenne horaire d'incinération	7,47 T/H

TIRU AZUR (27 Mars au 31 Décembre 2003)

Tonnage réceptionné	97.650 T
Tonnage incinéré	96.539 T
Temps de fonctionnement cumulé pour les deux lignes	12.358 H
Moyenne horaire d'incinération	7,81 T/H

CONTROLE DES REJETS-AUTO SURVEILLANCE (voir chapitre 3)

3.1 AUTO SURVEILLANCE

L'auto surveillance a été conduite conformément à l'Arrêté Préfectoral du 20 juin 2000 (situation au 01/12/96).

3.2 EFFLUENTS GAZEUX (voir chapitre 4)

Conformément à l'Arrêté d'Exploiter, un contrôle annuel des deux lignes a été effectué par un organisme extérieur : SOCOR.. Toutes les valeurs sont conformes à celles de l'arrêté Préfectoral du 20 Juin 2000 (chapitre 4-2).

Une mesure de dioxines et de furanes contenues dans les fumées a été effectuée sur les deux lignes.

Un contrôle inopiné diligenté par la D.R.I.R.E. s'est déroulé durant le mois de Juillet. Toutes les valeurs mesurées sont conformes à l'Arrêté préfectoral (chapitre 4-1)

3.3 TAXE PARAFISCALE (Voir Chapitre 5)

Le montant de la taxe parafiscale s'élève à 16.647,49 €

Dont 12.420 € ont été versés à Qualitair 06, association pour la gestion du réseau automatique de mesure de la qualité de l'air des Alpes Maritimes. Et 4.227,49 € à la recette des Douanes

4. SOUS PRODUITS (Voir chapitre 6)

4.1 REFIOM

4.631,85 tonnes de REFIOM ont été évacuées vers le CET 1 de Laval (53) ou ils sont stabilisés. Le ratio est de 39.65 Kg/T_{OM}

4.2 FERRAILLES

Une quantité de 3.594,75 tonnes de ferrailles a été valorisée pour la société RECYCL'ACIER d'ANNECY LE VIEUX sur le site de la SOLLAC à FOS-sur-MER (13) par la société A.P.R. (Acier Provence Recyclage). Le ratio est 30.77 Kg/T_{OM}.

4.3 MIOM - MACHEFERS

La quantité de mâchefers produite est de 29.688,18 tonnes.

Le ratio est 254,15 Kg/T_{OM}.

Ceux-ci sont en catégorie V (valorisable).

4.4 RATIOS

	RATIO à la tonne d'ordures incinérée
MIOM	25,41 %
REFIOM	3,96 %
FERRAILLES	3,07 %

5. ACCIDENTS / INCIDENTS – PLAINTES

5. PLAINTES

Les plaintes et demandes sont enregistrées sur des fiches prévues à cet effet et sont gérées directement par notre organisme après renseignement pris au près de l'exploitant. Des courriers sont adressés directement aux plaignants. Toutes ces plaintes portent sur des nuisances tel que le bruit et les odeurs

6. CLIS

Une réunion avec les Associations membres de la CLIS s'est tenu le 19 Février 2003 à l'usine. Les éléments suivant ont été présentés à cette occasion :

- Bilan d'activités 2002 – Incident du 20 Novembre 2002
- Stockage des déchets et nuisances olfactives pendant la période estivale

Une seconde CLIS, s'est tenue le 11 Juin 2003, toujours dans les locaux du SIDOM avec un ordre du jour qui était le suivant ;

- Point final suite à la réunion du 19 Février 2003
- Perspectives de l'été 2003
- Présentation du nouvel exploitant

7. TRAVAUX IMPORTANTS REALISES EN 2003

7.1 LIGNE 1

L'arrêt technique de la ligne n°1 s'est déroulé de fin janvier à mi février 2003. Il a été procédé :

- Au remplacement complet de la pièce de transformation et de la tour de refroidissement,
- A la révision des équipements de combustion (alimenteur, grille, tambour, extracteur),
- A la révision de l'électrofiltre
- A la révision du filtre à manches,
- Au remplacement des soupapes de traçage

7.2 LIGNE 2

L'arrêt technique de la ligne n°2 s'est déroulé les semaines 49-50. il a été procédé ;

- A la révision des équipement de combustion (alimenteur, tambour, extracteur),
- Au remplacement de la partie haute de la grille de combustion,
- A la modification de la répartition des bus »es d'injection d'eau de refroidissement,
- A la révision de le pompe de refroidissement,
- A la révision de l'électrofiltre,
- Au remplacement de l'ensemble des manches du filtre à manches,
- A la révision du transport mécanique et pneumatique des cendres
- Au remplacement du moteur du ventilateur de tirage

7.3 PARTIE COMMUNE

Le 19 Novembre , il a été procédé à l'arrêt complet de l'usine pour la révision de l'ensemble des parties communes. Les travaux réalisés ont été ;

- Le remplacement des soupapes des épingles de traçage,
- Le contrôle par un organisme agréé des circuits sous pression,
- Le remplacement du disjoncteur d'eau de ville
- Le contrôle (par un organisme agréé) et le nettoyage du poste transformateur haute tension
- La vérification des armoires électriques,
- Le contrôle du système de contrôle commande (mise à jour et entretien),
- Le nettoyage des bacs de préparation lait de chaux

7.4 AMELIORATION DE L'USINE

Afin d'améliorer la combustion, de limiter les accrochages dans le foyer, les manches du filtre à manches ont été rallongées augmentant ainsi la surface filtrante de 10 % environ.

Afin de réguler la pression d'air disponible sous la grille de combustion, une régulation de l'air primaire a été installée sur la ligne n°21.

De même, une régulation de l'air secondaire permet de diminuer les pointes de CO lors des montées en températures

TRAITEMENT DES DIOXINES ET FURANNES

Par marché sur performances en date du 30 octobre 2002 et notifié le 15 novembre 2002.

Le SIDOM a confié à la CNIM la réalisation des installations pour le traitement des dioxines et furannes. La mise en service était prévue pour le courant mars 2003.

Cependant, suite à l'effondrement du silo, les travaux ont été retardés, et les premières analyses montrent des résultats satisfaisants conformément à la Directive Européenne du 20 Décembre 2002.

COUT :	140.000 €HT.	167.440 €T.T.C.
Titulaire du marché en date du 30 Octobre 2002 notifié le 18 Novembre 2002		
CNIM Z.I. de Brégaillon– 83507 La Seyne sur Mer Cedex		

8. PREVISIONS 2004

L'arrêt technique sera effectué sur la ligne 1 durant le mois de Février, sur la ligne 2, durant le mois de Décembre.

L'arrêt des communs sera réalisé au cours du mois de Novembre.

✱ Ligne 1

- Révision des équipements de combustion (alimenteur, tambour, extracteur),
- Remplacement des éléments usés de la grille de combustion,
- Modification de la répartition des buses d'injection d'air secondaire arrière,
- Révision de la pompe de refroidissement
- Remise en état de l'électrofiltre,
- Remplacement du venturi entrée réacteur par une gaine cylindrique,
- Remplacement de l'ensemble des manches du filtre à manches (tel que réalisé sur la ligne n°2)
- Révision du transport mécanique et pneumatique des cendres,
- Remplacement du moteur du ventilateur de tirage et du ventilateur d'air primaire,
- Remplacement du variateur de vitesse du ventilateur d'air primaire

✱ Ligne 2

- Révision des équipements de combustion (alimenteur, tambour, extracteur),
- Remplacement des éléments usés de la grille de combustion,
- Remise en état de l'électrofiltre,
- Révision du transport mécanique et pneumatique des cendres.

Les autres travaux spécifiques pour la ligne n°2 seront définis durant l'année .

9. VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES

L'ensemble des rapports de vérification des installations électriques (basse tension et haute tension), des appareils de levage, des appareils à pression, des portes et portails automatiques, des appareils de lutte incendie et du pont bascule est consultable à l'usine

CHAPITRE 6

SOUS PRODUITS

B. VALORISATION

1. GENERALITES

- ↪ Valorisation des emballages ménagers. Délibération du 23 Février 1999.
 - ⊗ La collecte reste de la compétence de chacune des communes membres sur son propre territoire.
 - ⊗ Le Syndicat négocie avec les repreneurs et passe les marchés correspondants aux fins de valorisation
 - ⊗ Le Syndicat gère le planning, les demandes de subventions et les campagnes de communication.

- ↪ Signature d'un contrat de durée de programme avec la société Eco-Emballages le 30 Août 2000.

2. TRI-CONDITIONNEMENT

2.A. EMBALLAGES MENAGERS

COUT : 482.801,35 € H.T.		509.355,54 €TTC	
Quantité traitée : 1897,54 Tonnes	<u>Quantité Valorisée</u>		
Refus Centre Tri : 800,272 Tonnes Pour mémoire : Population concernée 158.506 habitants	Acier :	146,84 T	
	Carton :	338,747 T	
	P.E.T Clair. :	297,711T	
	PVC+P.E.T. Foncé :	94,362 T	
	P.E.H.D :	124,735 T	
	E.L.A:	73,18 T	
	Aluminium	21,693T	
Titulaire du marché en date du 30 septembre 2001 notifié le 22 octobre 2001 :			
Société SUD EST ASSAINISSEMENT SERVICES			
Route de la Gaude – 06800 – CAGNES SUR MER			
Centre de tri : C.E.T. : La Glacière – Villeneuve Loubet - Capacité de l'unité : 15.000 Tonnes/an			

2 .B. JOURNAUX MAGAZINES

COUT : 115.221,39 € H.T.		121.558,78 €TTC
Quantité traitée : 3.196,60 Tonnes	Quantité valorisée: 3.196,60 Tonnes	
<p>Titulaire du marché en date du 30 septembre 2001 notifié le 22 octobre 2001 :</p> <p style="text-align: center;">GROUPEMENT SUD EST ASSAINISSEMENT SERVICES -EMCO MEDITERRANNEE L.I.D. 18^{ème} RUE 06517 CARROS COMMUNE DU BROC</p> <p>Centre de tri : 18^{ème} rue 06517 Carros – le Broc</p> <p><u>Capacité du centre de tri :</u></p> <p>Quantité maximale : 150T/Jour par tri et mise en balles</p> <p><u>Population concernée :</u> 184.437 habitants</p>		

2.C. VERRE

Quantité traitée : 3.759,84 Tonnes	Quantité valorisée: 3.759,84 Tonnes
<p>Population concernée : 184.437 Habitants</p> <p>Conformément au contrat de programme de durée signé avec la société Eco Emballages, le repreneur désigné à savoir :</p> <p style="text-align: center;">La société BSN Glass Pack 64 boulevard du 11 novembre 1918 B.P. 1228 69611 VILLEURBANNE Cedex</p> <p>garanti le prix de reprise du verre avec P.T.M. selon barème fixé à 38,11€:</p>	

3. DECHETS VERTS

3.1 PRISE EN CHARGE A PARTIR DES SITES DES DECHETTERIES

COUT : 313.645,84€ H.T. 374.383,25 €T.T.C.	
Quantité Traitée : 9.270,88 Tonnes	Quantité Valorisée : 9.270,88 Tonnes
Population concernée : 58.292 habitants	
Titulaire du Marché en date du 2 octobre 2000 notifié le 28 Octobre 2000	
S.A. Terreau Service Varonne Domaine de l'Escaillon – 06750 ANDON - THORENC	
Avenant n°1 au marché : Titulaire du marché en date du 25 septembre 2002 notifié le 18 octobre 2002	
DRAGUI TRANSPORTS Z.I. St Hermentaire – 303, bd Caussemille – 83300 - DRAGUIGNAN	
:	

4. COMMUNICATION

COUT : 57.665,13 € H.T. 60.836,73 €T.T.C.
Titulaire du marché en date du 17 Septembre notifié le 24 Septembre 2001 (Marché non reconduit)
Société IMAGE INNEE 12, Rue Bolyslève – 06100 – NICE
Nouveau marché Titulaire du marché en date du 18 Septembre 2004 notifié le 6 Octobre 2003
Société L&M et Associés 22, rue Saint Désiré – 39 000 LONS LE SAUNIER

**C. COUT GLOBAL DU SERVICE
TRAITEMENT DES DECHETS**

BILAN SIDOM 2003

POSTE	TONNAGE	COUT TOTAL H.T	RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT VENANT EN DEDUCTION
⇒ <u>. EXPLOITATION</u>			
<u>A.1. INCINERATION</u>			
<u>Poste 1 :</u>			
- Traitement proprement dit : incinération, réfiom, mâchefers	125.423,30T	5.235.318,96	
- Taxe parafiscale sur les émissions polluants		16.647,49	
<u>Poste 2 :</u>			
- Subvention Département			148.867€
<u>A.2. VALORISATION</u>			
<u>Poste 3 :</u>			
Contrat Eco-Emballages :			
- Tri-conditionnement emballages ménagers	1.897,54T	482.801,35€	
- Tri-valorisation journaux magazines	3.196,60 T	115.221,39€	
- Communication		57.665,13€	
<u>Poste 4</u>			
- Déchets verts	9.270,88 T	313.645,84€	
<u>Poste 5</u>			
- Recettes sur valorisation déchets			277.607,75 €
- Subvention Eco-Emballages			510.818,66 €
⇒ B. DEPENSES GENERALES		1.260.214,62€	
⇒ C. REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS			
→ Intérêt – Capital			
→ Contre-passation ICNE exercice antérieur		956.150,67€	47.375,00 €
⇒ D. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS		489.657,37 €	489.657,37 €
COUT TOTAL H.T.	139.788,32 T	8.702.273,12€	1.474.325,78 €

COUT MOYEN RAMENE A LA TONNE ORDURES MENAGERES TRAITEE

Coût Tonne ordures ménagères traité :

$$\frac{8.702.273,12 \text{ €} - 1.474.25,78 \text{ €}}{139.788,32 \text{ T}} = 51,71 \text{ €HT Tonne}$$

SOMMAIRE

A. INCINERATION.....	4
<u>CHAPITRE 1 - BILAN ANNUEL D'EXPLOITATION</u>	5
1. GENERALITES.....	6
1.1 BILAN.....	6
1.2 STATISTIQUES SOCIALES	6
1.3 DEPENSES D'EXPLOITATION	6
1.4 COUT DE TRAITEMENT	7
2. FONCTIONNEMENT	8
2.1 TONNAGE RECEPTIONNE	8
2.2 HEURES DE FONCTIONNEMENT	8
2.2.1 INCINERATION.....	8
2.2.2 VALORISATION ENERGETIQUE.....	8
2.3 DECHETS.....	9
2.4 TONNAGE INCINERE	9
3. CONTROLE DES REJETS – AUTO SURVEILLANCE.....	9
3.1 AUTO SURVEILLANCE	9
3.2 EFFLUENTS GAZEUX.....	9
3.3 TAXE PARAFISCALE	10
4. SOUS PRODUITS	10
4.1 REFIOM.....	10
4.2 FERRAILLES	10
4.3 MACHEFERS	10
4.4 RATIOS	10
5. ACCIDENTS – INCIDENTS – PLAINTES	11
5.1 PLAINTES.....	11
6. C.L.I.S.....	11
7. TRAVAUX IMPORTANTS REALISES EN 2003.....	11
7.1 LIGNE 1.....	11
7.2 LIGNE 2.....	11
7.3 PARTIE COMMUNE	12
7.4 AMELIORATION DE L'USINE.....	12



8 PREVISIONS 2004.....	13
-------------------------------	-----------

9.VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES	13
---	-----------

<u>CHAPITRE 2 - GRAPHIQUES EVOLUTION DU TONNAGE</u>	<u>14</u>
--	------------------

<u>CHAPITRE 3 - BILAN DE L'AUTOSURVEILLANCE.....</u>	<u>20</u>
---	------------------

<u>CHAPITRE 4 - MESURES DES EFFLUENTS GAZEUX.....</u>	<u>51</u>
--	------------------

4.1 Contrôles Des Rejets Atmosphériques.....	52
--	----

4.2. Controles Des Rejets Atmosphériques - Contrôle Annuel	103
--	-----

<u>CHAPITRE 5 - TAXE SUR LES POLLUANTS</u>	<u>165</u>
---	-------------------

<u>CHAPITRE 6 - SOUS PRODUITS.....</u>	<u>169</u>
---	-------------------

B. VALORISATION	174
------------------------------	------------

1. GENERALITES.....	175
----------------------------	------------

2. TRI-CONDITIONNEMENT	175
-------------------------------------	------------

2.A - EMBALLAGES MENAGERS.....	175
--------------------------------	-----

2.B - JOURNAUX MAGAZINES.....	176
-------------------------------	-----

2.C – VERRE	176
-------------------	-----

3. DECHETS VERTS.....	177
------------------------------	------------

4. COMMUNICATION	177
-------------------------------	------------

C. COUT GLOBAL DU SERVICE – Traitement des Déchets.....	178
--	------------

BILAN SIDOM ANNEE 2003.....	179
------------------------------------	------------